



NEKATOENEA

APPEL À PROJET

RÉSIDENCE DE RECHERCHE CRÉATION
ARTS VISUELS / ART CONTEMPORAIN

2025

• LA RÉSIDENCE

La résidence de recherche et création en art contemporain accueille l'artiste dans l'ancienne ferme rénovée Nekatoenea, située en plein cœur du Domaine d'Abbadia à Hendaye, site naturel protégé de la Corniche basque, propriété du Conservatoire du Littoral.

Par sa situation géographique, au Pays basque, entre France et Espagne, à la lisière entre terre et océan, la résidence offre une diversité de milieux naturels (littoral, prairies, forêt) et de thèmes d'investigations tant scientifiques (géologie, faune, flore, environnement) que sociologiques (linguistique, géopolitique,).

Le programme des résidences de Nekatoenea est développé et géré par l'Association Littoral Basque – Atalaia – Euskal Itsasbazterra, portant le label national de Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement et dont les activités sont organisées par une équipe de salarié.e.s, avec le soutien de membres bénévoles, œuvrant dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation.

La résidence de création reçoit le soutien du ministère de la Culture, de la DRAC et de la région Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

cpie-littoral-basque.eu

nekatoenea.cpie-littoral-basque.eu

• SPÉCIFICITÉS

Cette résidence est dédiée à la recherche et à la création. La démarche proposée par l'artiste, et exposée dans la note d'intention, devra être spécifiquement pensée par rapport au contexte de la résidence. La réglementation du Domaine d'Abbadia n'autorisera aucune installation pérenne d'œuvres sur le site ou d'actions modifiant son aspect.

Nous entendons par RECHERCHE ET CRÉATION une démarche artistique qui ne tend et ne se concentre pas exclusivement vers la production d'œuvres, mais qui englobe/favorise/vient nourrir le processus de création lui-même et permet d'approfondir la compréhension des matériaux, des techniques, des idées, des concepts ainsi que des contextes sociétaux et territoriaux. Il s'agit d'un processus itératif et non linéaire.

En fonction des disciplines artistiques et des intérêts individuels, cela peut se traduire par la collecte et l'analyse de références visuelles et textuelles, la recherche historique et culturelle, l'expérimentation avec de nouveaux médiums ou techniques, l'exploration de concepts philosophiques ou théoriques, ainsi que l'engagement avec d'autres artistes, communautés créatives ou des publics spécifiques.

● CONDITIONS

D'une durée de quatre mois, la résidence s'adresse à des artistes professionnel·le·s ayant un parcours artistique déjà affirmé et n'ayant pas bénéficié récemment d'une résidence en Nouvelle-Aquitaine.

L'artiste doit être en mesure de faire des factures.

● CONDITIONS D'ACCUEIL

La résidence comprend la mise à disposition d'un logement en duplex, d'un espace de création, atelier non équipé de 36m², attenant à l'appartement, d'un accès wifi (connexion limitée à 50 Go par mois), une machine à laver.

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition.

Les frais des flux (eau, électricité, wifi) sont pris en charge par la ville d'Hendaye.

L'appartement et le lieu de création étant situés au cœur même du site naturel protégé obligent l'artiste à se conformer strictement au règlement du Domaine d'Abbadia. Les voitures, vélos, et animaux de compagnies sont interdits.

La présence de conjoint·e·s n'est autorisée que pour une courte durée et après avoir fait une demande auprès du conservateur du site.

● PÉRIODE ET DURÉE

La résidence de création se décomposera idéalement en 3 temps :

1 Une pré-visite d'une semaine entre novembre et mi-décembre 2024. Cette première semaine très en amont permet à l'artiste de faire connaissance avec le territoire, les acteur·trice·s culturel·le·s, et partenaires afin de mieux appréhender et préparer sa résidence.

2 Le séjour, d'une durée de quatre mois sera consacré à la recherche et création, incluant la conception et le montage d'une restitution en fin de résidence. La période exacte sera définie avec l'artiste selon ses disponibilités et le calendrier d'occupation, de préférence trois mois au printemps, avril/mai/juin et un mois entre septembre et novembre 2025.

3 Une restitution de fin de résidence sera réfléchié et programmée avec l'artiste et les partenaires de la résidence. Cette restitution n'est pas l'objectif final de la résidence mais considérée comme un outil supplémentaire, un terrain d'expérimentation.

● DOTATION

LES FRAIS A LA CHARGE DE LA STRUCTURE COMPRENENT

- une bourse d'un forfait de 1400 € TTC par mois effectif de présence en résidence pour un total maximal de 5600 € TTC.
- la participation aux frais de déplacements des allers et retours, pour un montant maximum remboursable de 500 € TTC sur justificatifs.
- une aide à la production d'un montant maximum de 1200 € TTC sur factures.
- une aide à la production d'une édition imprimée, virtuelle ou multimédia (témoignage de fin de résidence obligatoire), pour un montant maximum remboursable de 2000 € TTC sur factures. Les exemplaires seront à partager entre la structure d'accueil et l'artiste.

● À LA CHARGE DE L'ARTISTE

Les frais liés à la vie courante : la nourriture, les déplacements et transports durant la résidence.

Souscription obligatoire à une assurance de responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention d'accueil.

● MEDIATION ET PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION

L'équipe culturelle du CPIE Littoral Basque mettra en place des actions de médiation autour de la présence de l'artiste, pour lui permettre de présenter sa démarche, ses recherches artistiques ainsi que son processus de création (réflexion, expérimentation, réalisation). L'artiste participera à ce programme de sensibilisation à l'art contemporain en faveur de la population locale en participant à :

- des présentations de son travail en direction des acteurs.trice-s culturel.le.s et du grand public.
- une présentation du processus de création en direction du grand public, lors de portes ouvertes d'atelier sur une journée, ou d'un accrochage.

À la suite des relations établies avec nos partenaires, l'artiste peut être amené à développer d'autres projets ou prestations en dehors des actions conventionnées : conférences, création de workshops dans des écoles d'enseignement supérieur d'art, projets d'éducation artistiques et culturelles avec les scolaires.

● SÉLECTION

L'artiste sera sélectionné·e par un jury constitué de professionnel·le-s du milieu culturel et de membres du CPIE LB (l'Association Littoral Basque – Atalaia – Euskal Itsasbazterra)

● CRITERES

La qualité du parcours artistique.

L'exigence et l'originalité de la démarche artistique.

Les motivations qui animent la candidature de l'artiste.

L'adéquation de la démarche artistique par rapport au site naturel protégé.

● CALENDRIER DE SÉLECTION

La date limite de réception des dossiers de candidature est **le 13 mai 2024** à minuit (délai de rigueur).

Les présélections se dérouleront mi-juin 2024.

La sélection finale du jury aura lieu fin-juin 2024.

● COMMENT POSTULER

Remplissez ou recopiez le formulaire administratif et l'intégrez dans votre note d'intention.

Rédigez votre note d'intention en intégrant des pistes de projets (700 mots environs). Enregistrez le document au format PDF en le nommant par votre NOM_Prénom-candidature.

Joignez votre portfolio au format PDF, incluant un texte de votre démarche artistique, votre CV, des images de vos œuvres et des prises de vues d'expositions ou d'accrochages. Limitez le poids du document et enregistrez le document sous NOM_Prénom-portfolio.

Attention ! Nous ne pouvons pas prendre en compte des fichiers envoyé par wetransfer ou autre transfert de fichiers limité au niveau d'une date de téléchargement ! Merci de votre compréhension.

Envoyez votre dossier de candidature à : **nekatoenea.residence.creation@gmail.com**

(boite mail dédiée uniquement à la compilation des dossiers) en indiquant comme objet du mail votre NOM_Prénom.

Les dossiers ne respectant pas le format d'envoi demandé ne seront pas pris en compte !

Renseignements : cpielittoralbasque.creation@hendaye.com / dbron@hendaye.com
/eroloff@hendaye.com

Les questions souvent posées :

- Est-ce qu'un collectif d'artiste peut postuler ? Non, si le collectif n'est pas un duo. L'appartement est équipé pour seulement deux personnes maximum.
- Est-ce qu'on peut postuler en duo ? Oui, à condition de partager le même appartement et de partager la bourse et les frais liés à la production.
- J'ai d'autres engagements en 2025 et régulièrement d'importants déplacements qui m'empêcheront d'être présent sur site, est-ce que cette résidence est adaptée à un accueil ponctuel toute au long de l'année ? Non, étant donnée la spécificité du site et du programme de résidence, une présence longue est souhaitée et recommandée. En revanche, nous sommes ouverts pour affiner les périodes de présence avec vous.
- Je suis intermittent du spectacle et je travaille surtout pour le spectacle vivant, est-ce que cet appel peut me concerner ? Non, cet appel est réservé uniquement aux artistes/auteurs du champ des arts visuels. Cependant, nous acceptons des projets hybrides et transmédiés portés par des artistes/auteurs.
- Je travaille sur des œuvres importantes au niveau des matières et du volume, ou à des installations in situ. Est-ce que la résidence est adaptée à ce type de projet ? Non, pas vraiment. L'atelier n'est pas conçu pour la réalisation de gros œuvres et le site est fragile. Sa réglementation ne permet pas d'installation d'œuvres in situ, pas de prélèvement possible, et des autorisations spécifiques sont nécessaires pour l'accès aux criques.
- Je travaille principalement avec des matériaux toxiques ou dangereux pour l'environnement. Est-ce que cela peut négativement influencer le jury ? Oui, nous portons une attention particulière à l'usage des matériaux et privilégions des propositions artistiques respectueuses au niveau de l'environnement. Un point Bonus sera accordé aux projets allant dans ce sens.
- Est-ce que les projets vidéo avec drones sont acceptés ? Non, les autorisations pour survoler le domaine d'Abbadia avec un drone dépendent d'une part des autorités espagnoles (zone d'aéroport de Fontarabie, celui de l'aéroport de Biarritz et du conservatoire du littoral).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RÉSIDENCE DE RECHERCHE & CRÉATION 2025

(Document à compléter et à joindre dans votre dossier)

CONTACT

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Genre :

Adresse complète :

Téléphone :

Mail :

Site web :

Activité artistique :

INFORMATIONS PERSONNELLES

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Possédez-vous : - le permis B : oui ou non

- un véhicule : oui ou non

Langues parlées :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

N° SIRET :

N° de sécurité sociale :

Code APE en cas d'une association :

Autre numéro d'affiliation à une caisse :